

✱ Banque filière PT ✱

Epreuve de Langue Vivante I-B

Durée 3 h

Instructions aux candidats : l'épreuve comporte deux parties : thème et contraction d'un texte français à reformuler dans la langue choisie pour le thème, en un texte cohérent de 120 mots environ.

C'est le même texte français qui sert pour la contraction dans toutes les langues.

Les candidats doivent obligatoirement traiter le sujet correspondant à la langue qu'ils ont choisie au moment de l'inscription.

Pour cette épreuve, l'usage des machines (calculatrices, traductrices,...) et de dictionnaires est interdit.

I - TRADUIRE EN ALLEMAND LE TEXTE SUIVANT (10 Points)

- Qu'est-ce qu'elle dit ?

- Elle dit, répondit l'oncle, que les vacances sont finies !

Je demandai d'une voix brisée :

- C'est fini quand ?

- Il faut partir après-demain matin, dit mon père.

- Tu sais bien que lundi, c'est la rentrée des classes ! dit la tante.

Je fus un instant sans comprendre, et je les regardai avec stupeur.

- Voyons, dit ma mère, ce n'est pas une surprise ! On en parle depuis huit jours !

C'est vrai qu'ils en avaient parlé, mais je n'avais pas voulu entendre. Je savais que cette catastrophe arriverait, comme les gens savent qu'ils mourront un jour, mais ils se disent : « Ce n'est pas encore le moment d'examiner ce problème. Nous y penserons quand le temps sera venu. »

Le temps était venu....

Marcel PAGNOL, *Le Château de ma Mère*

II - CONTRACTER LE TEXTE SUIVANT EN 100/120 MOTS DANS LA LANGUE CHOISIE (10 points).

Les langues vont acquérir au 21^{ème} siècle une importance accrue : la maîtrise de multiples formes de communication orale et écrite est exigée sur le marché du travail et conditionne l'accès à l'information, à la culture, à la vie sociale et à la citoyenneté ; le développement du secteur des services fait des langues de véritables acteurs de l'économie ; la mondialisation et la construction de l'Union européenne multiplient les échanges et les contacts entre les langues ; enfin les langues sont au coeur de la révolution introduite par les nouvelles technologies. Toutes ces évolutions appellent des interventions pour assurer le respect de la diversité culturelle et linguistique mais aussi pour développer les passages entre les langues (apprentissage de plusieurs langues, traduction, interprétation, banques terminologiques). La politique en faveur du français doit pleinement en tenir compte, en tirant parti des atouts dont il bénéficie comme grande langue de communication internationale et ciment de la francophonie.

Langue officielle de la France depuis des siècles, le français est un des facteurs essentiels de l'unité nationale, de la cohésion sociale, de l'égalité des chances. L'enseignement, la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion visent à permettre à tous de maîtriser le français pour s'épanouir personnellement et s'insérer dans la société, accéder à un emploi comme à la culture, être pleinement des citoyens.

L'internationalisation des échanges et la construction du grand marché européen ne doivent pas entrer en conflit avec la présence du français là où il est indispensable pour la protection et l'information de nos concitoyens. C'est le rôle de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française.

Le français a hérité l'immense chance d'être une grande langue internationale, atout qu'il ne partage qu'avec une poignée des trois mille langues de la planète, et qui le situe juste après l'anglais. Certes, il n'est qu'à la onzième place en termes de démographie (le français est langue maternelle pour environ 150 millions de locuteurs), mais, comme pour les pays, le rayonnement des langues ne se mesure pas qu'en termes de démographie. Le français est enseigné dans tous les pays, sur tous les continents. Il est depuis des siècles une grande langue de culture, utilisé dans les domaines les plus divers, artistique et littéraire, mais aussi sportif et scientifique. Il est la langue officielle et de travail, parfois seul avec l'anglais, de la plupart des organisations internationales. Il est une langue partagée par les cinquante cinq Etats ou gouvernements qui ont participé au sommet de l'organisation internationale de la francophonie. Ce rayonnement a des conséquences politiques et économiques importantes : il faut que l'Etat intervienne pour conserver et développer ces atouts.

Le défi de ce siècle est d'établir un équilibre entre l'intensification des échanges et le respect de la diversité culturelle et linguistique, garante de la qualité et de la sérénité des rapports humains et interétatiques. L'Europe pose le problème des langues d'une façon nouvelle et originale : elle se construit résolument sur une monnaie unique, une harmonisation et un rapprochement des législations, mais aussi sur le respect et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique. L'Union européenne compte plusieurs dizaines de langues, dont 11 langues officielles des Etats membres reconnues comme langues officielles de l'Union, et les futurs élargissements augmenteront ces chiffres. Ce contexte complexe appelle des politiques créatives, tant de la part des institutions communautaires que des Etats membres.

La construction communautaire comme la mondialisation rendent indispensable l'apprentissage par chacun d'au moins deux langues étrangères, pour répondre aux besoins économiques, aider la mobilité des jeunes et des professionnels, préserver le patrimoine et la vitalité culturelle. Au niveau national, il faut valoriser les langues régionales, métropolitaines et d'outre-mer, qui font partie du patrimoine commun. Enfin il est indispensable d'enrichir le français pour lui permettre de disposer des mots qui expriment toutes les notions du monde contemporain et de veiller à ce qu'il soit présent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Source : <www.culture.fr> (DGLE)